RÉSUMÉ

Je ne suis pas un spécialiste de la langue. Je suis un amoureux de la langue française. Je veux profiter de l'occasion qui m'est offerte par cette Commission pour exprimer publiquement certains états d'âme.

LE FRANÇAIS ET LES PRODUITS DE CONSOMMATION

J'admets qu'il est difficile, mais non impossible, de franciser une raison sociale employée mondialement par les multinationales, mais les produits manufacturés par ces mêmes compagnies doivent tous être accompagnés de guides d'instructions en français lisible (et non traduits à Hong Kong et à Taïwan en français châtié et incompréhensible). Tout produit offert au grand public doit être interdit de vente si la version française n'est pas offerte en option avec guides appropriés. Tous les boutons de contrôle d'appareils électroménagers, des chaînes stéréophoniques et tableaux de bord de voiture devraient être offerts en français. Oserions-nous expédier des motoneiges Ski Doo et des avions Challenger aux quatre coins du monde en ne fournissant aucun guide d'instruction en anglais ou dans la langue vernaculaire des acheteurs et avec des tableaux de bord uniquement en français? Je recommande qu'une prochaine mise à jour de la législation sur la langue tienne compte de cette préoccupation.

LE FRANÇAIS ET LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Notre système scolaire permet la gratuité complète jusqu'au niveau collégial. Présentement, les articles de la loi 101 qui concernent l'enseignement se limitent aux niveaux primaire et secondaire. Je considère que, puisque le niveau collégial est subventionné entièrement par les deniers publics, les critères spécifiés dans la loi 101 devraient aussi s'appliquer lors d'une inscription au niveau collégial.

LE FRANÇAIS ET LA LANGUE DE L'AFFICHAGE

Depuis quelques années, divers groupes de pression insistent pour que le ministère des Transports affiche des panneaux routiers bilingues. J'insiste: l'affichage routier doit demeurer unilingue français. L'utilisation actuelle de pictogrammes sur nos panneaux routiers en plus de quelques instructions en français sont amplement suffisantes pour répondre aux besoins de sécurité de voyageurs.

Dans le cas de l'affichage commercial, on vit une autre dynamique. Les commerçants affichent ce qu'ils veulent, et tous les excès sont permis. On bafoue l'esprit et la lettre de la Charte de la langue française. Le message que le Gouvernement doit projeter est que le Québec est un état francophone et que le visage du Québec est français. L'île de Montréal est le principal point de débarquement des touristes et des immigrants. Montréal est la vitrine du QUébec, et son image doit être française avant tout. Un resserrement des articles sur l'affichage s'impose. De plus, des efforts doivent être déployés afin de trouver un terrain d'entente avec les compagnies qui ont une raison sociale unilingue anglaise (parce qu'ils ont une charte fédérale) afin qu'ils francisent, dans le meilleur du possible, leur dénomination.

UNE RÉFORME DE LA LANGUE FRANÇAISE

À chaque année, une nouvelle étude vient confirmer celles des années antérieures: nos élèves et nos étudiants ne savent plus écrire et ils ont un sérieux problèmes avec le code orthographique. S'acharner à bien s'exprimer plutôt que de s'esquinter à apprendre des règles de grammaire désuètes qui supportent un code orthographique mal adapté à la réalité du monde moderne. Tel devrait être le leitmotiv de notre système scolaire si on procédait à une réforme en profondeur du code orthographique de la langue française.

Par exemple, peut-on réellement croire que la multiplication des accents a une logique? Est-ce que la disparition de l'accent circonflexe à l'intérieur des mots comme «abîme», «île» et «gîte» vous fera faire de l'urticaire? Le tréma, peu usité, pourrait être délaissé, et personne ne pleurera son abandon.

On parle de la survie et du rayonnement de la langue française non seulement au Québec mais aussi sur toute la planète. C'est un véritable électrochoc qui s'impose et ce, rapidement. Si on veut susciter un réel engouement envers l'apprentissage de la langue française, l'exercice de l'écriture sans fautes (ou presque) ne doit plus être réservé à une élite. Une réforme en profondeur est impérative.

COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

INTRODUCTION

Je ne suis pas un spécialiste de la langue. Je suis un amoureux de la langue française. Je veux profiter de l'occasion qui m'est offerte par cette Commission pour exprimer publiquement certains états d'âme.

Je ne ferai pas un historique des batailles que les Canadiens français et les Québécois par la suite ont dû mener afin de revendiquer leur place dans la société. De multiples injustices ont jalonné le cheminement des francophones depuis la création du Canada en 1867. Il n'y a qu'à nommer les billets de banque unilingues anglais jusque vers les années trente, les sociétés d'État fédérales telles le Canadien National et Air Canada qui ont longtemps offert un service unilingue anglais même au Québec et l'impossibilité pour un francophone d'obtenir une promotion sans être bilingue. La situation s'est améliorée depuis ce temps. Les affronts, car ils existent encore, sont plus subtils et sont considérés comme des concessions par les anglophones même si cela ne vient aucunement brimer leurs privilèges. Tel le maître qui accorde une faveur à son subalterne afin de mieux l'asservir. Nous voulons dépasser ce schème. La situation actuelle du français au Québec exige de consolider les acquis et d'accroître les champs d'intervention afin que notre langue puisse s'épanouir sans continuellement craindre les attaques des adversaires.

Dans les pages suivantes, je vais élaborer sur ce que je considère important et urgent. Je vais laisser à d'autres le soin d'épiloguer sur l'obligation pour les francophones d'être bilingues pour travailler dans des hôpitaux dits français, la difficulté d'obtenir des services en français dans certains hôpitaux à Montréal ainsi que les fréquents affronts des «Rhodésiens» de l'Ouest de l'île de Montréal qui s'activent avec Alliance Québec pour dépouiller la loi 101 de son contenu. Mon intervention abordera principalement ce que l'on voit et ce que l'on utilise à tous les jours.

LE FRANÇAIS ET LES PRODUITS DE CONSOMMATION

J'admets qu'il est difficile, mais non impossible, de franciser une raison sociale employée mondialement par les multinationales, mais les produits manufacturés par ces mêmes compagnies doivent tous être accompagnés de guides d'instructions en français lisible (et non traduits à Hong Kong et à Taïwan en français châtié et incompréhensible). Tout produit offert au grand public doit être interdit de vente si la version française n'est pas offerte en option avec guides appropriés. À cet effet, il me répugne de voir le chantage opéré par la multinationale Sony qui refuse de franciser l'emballage du Playstation 2 qui sera lancé cet automne (Le Devoir, 2 octobre 2000, Page B-2). Tous les boutons de contrôle d'appareils électroménagers, des chaînes stéréophoniques et tableaux de bord de voiture devraient être offerts en français. Pour ceux qui croient que c'est impossible, on n'a qu'à penser aux claviers des systèmes informatiques qui étaient tous en anglais il y a de cela quelques années. Il m'a déjà été impossible d'obtenir un clavier français. Aujourd'hui la question ne se pose plus. Le marché est là pour appuyer une

telle revendication. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi des appareils électroménagers, des chaînes stéréophoniques et des tableaux de bord des voitures? Est-ce que la lecture des informations par un francophone et sa sécurité ont moins d'importance que celles d'un anglophone? Oserions-nous expédier des motoneiges Ski Doo et des avions Challenger aux quatre coins du monde en ne fournissant aucun guide d'instruction en anglais ou dans la langue vernaculaire des acheteurs? Oserions-nous apposer des tableaux de bord uniquement en français sur ces mêmes motoneiges et avions avant de les expédier à l'étranger? Je crois que non, par respect de l'acheteur et par souci de sécurité. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour nous qui sommes acheteurs de milliards de dollars de produits importés. Je recommande qu'une prochaine mise à jour de la législation sur la langue tienne compte de cette préoccupation.

LE FRANÇAIS ET LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Notre système scolaire permet la gratuité complète jusqu'au niveau collégial. Présentement, les articles de la loi 101 qui concernent l'enseignement se limitent aux niveaux primaire et secondaire. Je considère que, puisque le niveau collégial est subventionné entièrement par les deniers publics, les critères spécifiés dans la loi 101 devraient aussi s'appliquer lors d'une inscription au niveau collégial. Toute personne a la latitude de s'inscrire dans une institution privée, si elle le désire, pour étudier dans la langue de son choix et à ses frais. Les deniers publics ne doivent pas servir, entre autres, à angliciser les immigrants dès qu'ils mettent le pied au Québec tel que permis actuellement.

LE FRANÇAIS ET LA LANGUE DE L'AFFICHAGE

Le point suivant que je veux aborder concerne l'affiche routier. Depuis quelques années, divers groupes de pression insistent pour que le ministère des Transports affiche des panneaux routiers bilingues. J'insiste: l'affichage routier doit demeurer unilingue français. L'utilisation actuelle de pictogrammes sur nos panneaux routiers en plus de quelques instructions en français sont amplement suffisantes pour répondre aux besoins de sécurité de voyageurs. Certains rétorqueront qu'il faudrait accommoder les touristes américains et canadiens anglais dans un but de sécurité. Si la vie de ceux-là est si importante, pourquoi celle des Québécois ne l'est-elle pas? Y a-t-il des panneaux bilingues à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario, en Floride, au Maine ou en Virginie pour accommoder les millions de francophones qui s'y rendent? La vie d'un francophone vaut-elle moins que celle d'un anglophone? L'affichage routier, surtout qu'il est de responsabilité gouvernementale, ne doit souffrir d'aucun compromis. Succomber aux sirènes du tout au bilinguisme donnerait un faux message. Plusieurs pans de la Charte de la langue française sont tombés suite aux assauts répétés d'opposants qui se servent du prétexte du bilinguisme et de la liberté d'expression pour poursuivre leur cavalcade vers l'unilinguisme anglais.

Dans le cas de l'affichage commercial, on vit une autre dynamique. Les commerçants affichent ce qu'ils veulent, et tous les excès sont permis. On bafoue l'esprit et la lettre de la Charte de la langue française. La moindre dénonciation pour faire respecter la loi 86 prend des tournures inquisitoriales aux yeux des anglophones. Le message que le Gouvernement doit projeter est que le Québec est un état francophone et que le visage du Québec est français. L'île de Montréal est le principal point de débarquement des touristes et des immigrants. Montréal est

la vitrine du Québec, et son image doit être française avant tout. Un resserrement des articles sur l'affichage s'impose. De plus, des efforts doivent être déployés afin de trouver un terrain d'entente avec les compagnies qui ont une raison sociale unilingue anglaise (parce qu'ils ont une charte fédérale) afin qu'ils francisent, dans le meilleur du possible, leur dénomination.

Je suis pour l'amélioration du visage français à Montréal. Le signal que l'on doit envoyer aux immigrants, aux touristes et aux investisseurs, c'est qu'au Québec, et principalement à Montréal, ça se passe en français.

UNE RÉFORME DE LA LANGUE FRANÇAISE

À chaque année, une nouvelle étude vient confirmer celles des années antérieures: nos élèves et nos étudiants ne savent plus écrire. Ils s'expriment mieux que les générations précédentes mais ils ont de sérieux problèmes avec le code orthographique. Cela vient confirmer qu'il n'y a aucun sens à passer entre 11 et 16 ans sur les bancs d'école à apprendre à écrire la langue française. Se servir de la langue pour apprendre la rhétorique, la dialectique et approfondir les théories philosophiques serait plus utile. S'acharner à bien s'exprimer plutôt que de s'esquinter à apprendre des règles de grammaire désuètes qui supportent un code orthographique mal adapté à la réalité du monde moderne. Tel devrait être le leitmotiv de notre système scolaire si on procédait à une réforme en profondeur du code orthographique de la langue française.

Je m'explique. Bien que je ne crois pas que ce soit partie prenante au mandat de la présente Commission, je me permets quand même d'exprimer mes états d'âme à ce sujet. J'implore la Commission à faire pression sur la vénérable institution qu'est l'Académie française afin de faire bouger les choses. Car il ne faut pas espérer que ces «Immortels» y changeront eux-mêmes quelque chose. Eux qui sont des professionnels de la langue s'imaginent que les non spécialistes devraient hausser leur niveau de connaissance de la langue au leur. Quelle erreur! On complique inutilement l'apprentissage de notre langue à nos enfants, aux immigrants et aux francophiles du monde entier. De plus, on en réduit sa portée et son influence dans le monde à titre de langue commerciale et langue de la diplomatie. Une langue française facile à apprendre et à écrire sera un attrait pour les étrangers. Le supposé argument de la clarté et de la précision de la langue française tiendra toujours, si cela peut rassurer nos chers académiciens. La réforme souhaitée est au niveau de l'écrit seulement. Peut-on accuser les langues anglaise, espagnole et italienne d'être mois claires et précises parce que faciles à écrire?

La plupart des caprices de la langue écrite qui nous ont été imposés par les auteurs et les académiciens des 17e et 18e siècles doivent être revus et dépoussiérés. Notre langue n'évolue plus au niveau orthographique, syntaxique et grammairien depuis au moins un siècle. Elle est figée par ces académiciens qui se font une fierté de démontrer qu'ils sont les seuls à posséder telle règle de grammaire ou telle autre subtilité du code orthographique.

Par exemple, peut-on réellement croire que la multiplication des accents a une logique? Les accents «grave» et «circonflexe» produisent le même effet, avec des variantes si infimes (si variantes il y a) que seul un linguiste pourra vous l'expliquer. Y aurait-il un accent de trop? Est-ce que la disparition de l'accent circonflexe à l'intérieur des mots comme «abîme», «île» et «gîte»

vous fera faire de l'urticaire? Le tréma, peu usité, pourrait être délaissé, et personne ne pleurera son abandon.

Lorsque l'on sait que le son «o» peut s'écrire de plus de vingt-cinq façons différentes, ce n'est pas ce qu'on pourrait qualifier de «raisonnable» pour l'apprentissage de la langue française.

L'accord du participe passé utilisant un auxiliaire «avoir» et un complément d'objet direct situé avant le verbe est incongru. Qui a inventé cette règle et dans quel but? Cette règle est une horreur pour les enfants et, malheureusement, pour les adultes aussi. Soyons sarcastique et imaginons un instant un autre accord tout aussi ridicule que j'invente de mon crû (je deviendrai peut-être académicien et mon nom sera peut-être donné à la nouvelle règle!): dorénavant, tout participe passé du premier groupe suivi d'un complément circonstanciel de lieu s'écrira à l'infinitif. Je n'ai aucune logique pour suggérer cet accord, mais la vénérable Académie n'en a pas plus pour m'astreindre l'accord du participe passé utilisant l'auxiliaire «avoir».

Il y a quelques mois, Mme la ministre Louise Beaudoin a convaincu la compagnie Air France de continuer à permettre à ses pilotes d'utiliser le français comme langue de travail. Puisque Mme Beaudoin a ses entrées chez les ministériels français, il serait de bon ton de lui donner comme mandat d'intervenir autant auprès de l'Académie française que du Gouvernement de la République française en faveur d'une réforme de la langue. Nul doute qu'elle pourrait remplir son mandat avec beaucoup de tact et de diplomatie.

Sur ces états d'âme, je conclus. On parle de la survie et du rayonnement de la langue française non seulement au Québec mais aussi sur toute la planète. C'est un véritable

électrochoc qui s'impose et ce, rapidement. Si on veut susciter un réel engouement envers l'apprentissage de la langue française, l'exercice de l'écriture sans fautes (ou presque) ne doit plus être réservé à une élite. Une réforme en profondeur est impérative.

Roger Garant

Lac-Mégantic (Québec)

Le 14 octobre 2000

Roger Garant

Lac-Mégantic (Québec)

Le 14 octobre 2000